

LA 7337-1

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales.—
 II Prières des Quarante-Heures. — III Nominations ecclésiastiques.
 — IV Les deux montagnes... — V La prière en commun. — VI So-
 ciété d'une messe. — VII Le cardinal Logue et les *Sinn Feiners*. —
 VIII Benoît XV et le curé d'Ars. — IX Guynemer, héros chrétien.—
 X Courtes réponses à diverses consultations.

AU PRONE

Le dimanche 13 janvier

On annonce :

La législation sur les fiançailles et le mariage ;

Si on doit la faire le 20, la solennité libre du saint Nom de Jésus
 (fête le 2).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 13 janvier

Octave de l'Epiphanie, double privil. contre tout office de 1e cl.
 — Aux II vêpres, mém. de saint Hilaire et de saint Félix.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 20 janvier

09093

1o La solennité des titulaires qui suivent, est préférée à celle du
 saint Nom de Jésus qui est libre et ne peut être transférée plus loin.
 Cette dernière n'est obligatoire, que dans l'église du saint Nom de
 Jésus.

2o Dans les églises paroissiales (non dédiées à la Purification)
 qui doivent faire la solennité de leur titulaire le 3 février, l'on doit
 anticiper au 27 janvier, celle de la Purification de la sainte Vierge,
 (en laissant la bénédiction des cierges au 3 février).

¹ La fête du saint Nom de Jésus se fait maintenant le dimanche qui tombe
 le 2, le 3, le 4 ou le 5 janvier. Lorsque le dimanche tombe le 1, le 6 ou le 7, on
 la fait le 2 et dans ce cas, on peut en célébrer la solennité le dimanche qui
 tombe du 14 au 20 janvier.

BIBLIOTHEQUE
DE LA MAISON MÈRE
C. N. D.